



Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Avant d'entrer dans le vif du sujet de la carte scolaire, nous tenons à vous faire part des réactions de nos collègues suite à l'allocution de président de la République hier soir. Il est encore trop tôt pour porter ici une position syndicale féfléchie mais de multiples messages empreints d'angoisse, de forte inquiétude et de colère nous sont parvenus de la part d'enseignant.es du Doubs. Le sentiment commun est que l'intérêt économique l'emporte sur celui de la santé et particulièrement celle des enseignant.es puisqu'il leur faudra retourner en classe alors que le danger ne sera pas écarté et alors que les gestes barrière ne sont pas possible avec les enfants. Une incompréhension très forte semble être partagée par nos collègues. La crise sanitaire en cours impacte fortement l'élaboration de la carte scolaire du premier degré pour la rentrée 2020.

Les projets d'ouvertures et fermetures de classe n'ont été communiqués aux représentants des personnels que le lundi 6 avril à 13h pour un groupe de travail le mardi 7 avril à 14h !

Au-delà d'un nécessaire desserrement du calendrier des instances établissant la carte scolaire, nous vous avons alerté plusieurs fois sur l'importance des délais de communication des documents, particulièrement dans cette période de confinement qui limite nos capacités de travail collectif en présentiel.

Les enjeux de la carte scolaire 2020 prennent une importance particulière dans la crise sanitaire que nous vivons. Cette carte devra permettre aux enseignants de répondre aux besoins certainement très importants des élèves qui auront été particulièrement fragilisés par les nombreuses semaines de confinement.

A ce titre, la décision prise par Monsieur le Recteur de Besançon, mercredi 8 avril, d'accorder 9 nouveaux postes aux 9 postes déjà accordés début avril au titre de la dotation supplémentaire décidée en urgence par le Ministre de l'Education Nationale impose un travail fin de répartition des moyens.

Notamment, la mise en oeuvre initialement envisagée dans le Doubs n'était pas conforme au cadre rappelé par le Recteur de Besançon lors du CTA du mercredi 8 avril. Seules les communes de moins de 5000 habitants situées en dehors d'une agglomération ou d'un bassin de 10 000 emplois peuvent s'opposer à un projet de fermeture de classe.

Pour la FSU, la dotation globale positive (+23) dans un contexte de baisse du nombre d'élèves (-680) doit être l'occasion d'une amélioration générale et sensible des conditions d'apprentissage dans les écoles du Doubs. A ce titre, la mise en oeuvre du soi-disant "dédoubléments des classes de Grande Section en éducation prioritaire", au-delà limitation à 24 de ce niveau classe dans toutes les autres écoles du département et de la non fermeture de classes dès lors que la commune compte moins de 5000 habitants ne semble pas équitable dans notre département.

Dans l'état actuel du projet de carte, les mesures concernant les grandes sections entraînent parfois des augmentations du nombre d'élèves dans les autres niveaux de classes des écoles concernés. C'est le cas lorsque la mesure est imposée sans apport de moyen, les équipes devant compenser la limitation des effectifs de grande section par une hausse de ceux des autres niveaux.

Par ailleurs, ces mesures rompent l'équité de traitement entre les écoles puisqu'elles ne sont pas appliquées partout sans que des critères ne puissent être clairement identifiés ni justifiés.

Lors de cette instance, le FSU tentera de vous présenter des propositions tenant compte des appréciations précédemment citées sans toutefois ignorer les orientations ministérielles.

Par ailleurs, la FSU, aux côtés de nombreux collègues et conseils de maîtres qui se sont adressés à vous ces derniers jours, souhaite vous alerter particulièrement, sur les conséquences de l'éventuelle suppression des 15 postes de PDMQDC de notre département.

Ces postes, répartis géographiquement dans tout le département, sont tous implantés dans des secteurs où de nombreux élèves présentent des difficultés importantes. Ce sont probablement aussi ces élèves qui auront le plus souffert du confinement en cours.

A ce titre, l'esprit de la dotation supplémentaire, justifiée par le ministère pour renforcer le service public d'Education dans la perspective du "jour d'après" la pandémie de Covid-19, vous impose a minima, de ne pas dégrader les conditions d'apprentissages des élèves les plus fragilisés par la crise sanitaire que nous vivons.

Enfin, l'absence de mesure concernant la direction et le fonctionnement des écoles va notamment laisser un tiers d'entre elles sans aucun temps de décharge hebdomadaire pour la ou le collègue qui assume cette fonction. 8 mois après le suicide de notre collègue Christine Renon, un consensus existe au sein de la profession. Les conclusions d'une enquête ministérielle l'ont confirmé : les écoles ont avant tout besoin de temps pour leur direction et le nécessaire travail en équ